

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal - Séance du 06 juillet 2021

L'an 2021, le 06 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MOISENAY s'est réuni en Salle Bleu, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VAROQUI Geneviève, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par courriel aux conseillers municipaux le 01/07/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 01/07/2021.

Présents : Mme VAROQUI Geneviève, Maire, Mmes : BINDAH Marthe, DURANT Catherine, FRANCESCHETTI Anaïs, MAUGERE Marie, PAKULA Françoise, WIELGOCKI Claudine, MM. AHOANSOU Fidèle, BAILAY Marc, BINDAH Vincent, CHAILLOT Julien, MARTIN Guillaume, PERRINO Vincent, ROMAIN Emilien,

Excusé ayant donné procuration : M. BRIHI Anthony a donné pouvoir à M. CHAILLOT Julien

A été nommé secrétaire : Mme DURANT Catherine

DELIBERATIONS

2021_JUILLET_29 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CCBRC pour la création d'un réseau d'eaux pluviales rue des Galernes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et la commune de Moisenay pour la création d'un réseau d'eaux pluviales, rue des Galernes.

ARTICLE DEUX :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération conformément à l'annexe 2 de la convention.

ARTICLE TROIS

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants, et tous documents relatifs à ces travaux et cette convention.

2021_JUILLET_30 – Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE DEUX :

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera au budget général géré actuellement en M14.

ARTICLE TROIS :

AUTORISE Madame la Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021_JUILLET_31 – Modification des tarifs de location des salles communes -Ajout d'un tarif extérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} août 2021, les tarifs de location des salles communales sont complétés comme suit :

LOCATION TARIFS / SALLES	Salle Verte	Salle Bleu	La Grange	Salle Verte + La Grange
Moseniens	500 €	300 €	300 €	800 €
Extérieurs à la commune	700 €	500 €	500 €	1 000 €

ARTICLE DEUX :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} août 2021, le montant du dépôt de garantie pour la location des salles communales est fixé à :

DEPOT DE GARANTIE TARIFS/SALLES	Salle Verte	Salle Bleu	La Grange	Salle Verte + La Grange
Habitants et Extérieurs	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

ARTICLE TROIS :

DIT que ces recettes seront inscrites au budget, en section de fonctionnement

2021_JUILLET_32 – SMITOM-LOMBRIC - Convention d'apport de déchets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

APPROUVE la convention présentée par le SMITOM LOMBRIC pour :

- L'accès gratuit pour les déchets, sur la base de 38 m3 pour 1 396 habitants, à la déchèterie et à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) dont la commune dépend ;
- L'accès payant au-delà de ce quota ou au-delà de la limite hebdomadaire pour certains flux de déchets spécifiques tel que présenté dans l'annexe 2 de ladite convention.

ARTICLE DEUX :

AUTORISE Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention et tous autres documents annexes ou ultérieurs s'y rapportant, ainsi que tous renouvellements.

A MOISENAY, le 08/07/2021

La Maire,



Geneviève VAROQUI